**PLAQUETTE**

**SPONSORING**

SAISON

2019 - 2020



**Devenir partenaire du club**

Devenir partenaire du Vercel Handball Plateau, c’est associer votre image à celle d’un club dynamique, ainsi qu’à des valeurs sportives et collectives. Ainsi, vous participerez à la vie de l’association en nous aidant à réaliser nos objectifs et en les associant aux vôtres.

Grâce à ce partenariat, vous bénéficierez de plusieurs outils de communication locaux et régionaux, par le biais des matchs à domicile et à l’extérieur.

Il existe deux types de parrainage pour aider le club dans ses démarches de développement :

* 1. Le parrainage sur toute la durée d’une saison compensé par votre image sur tous les supports de communication en fonction de l’aide perçue par le club.
  2. Le parrainage sur une action ponctuelle avec une communication forte autour de l’événement organisé par le club.

**Le Parrainage**

Le parrainage ou sponsoring se définit comme « le soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d’en retirer un bénéfice direct ». La loi admet la déductibilité fiscale des dépenses de parrainage en matière sportive dans la mesure elles sont exposées dans l’intérêt direct de l’entreprise.

Il faut donc que l’entreprise soit clairement identifiée et que les dépenses engagées soient en rapport avec la prestation fournie.

1. Insertion de votre annonce sur les calendriers du club.
2. Insertion de votre annonce sur le journal du club.

**Le Mécénat**

Le mécénat est défini comme « le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l’exercice d’activités présentant un intérêt général ».

L’entreprise donataire ne reçoit aucune contrepartie, mais l’association peut valoriser son mécène sur ces supports de communication (nom du logo).

Ce type de partenariat vous permettra de bénéficier d’une réduction d’impôt égale à 60% des sommes versées dans la limite de 0.5% de votre chiffre d’affaires. Il peut se manifester sous plusieurs formes :

1. Panneaux de remerciements sur le mur du gymnase avec votre logo.
2. Flocage des maillots d’une équipe avec votre logo.

**Packages proposés :**

* **Pack 1 : Calendrier 80 € pour 1 an**
* Présence de votre logo dans le calendrier du club
* Visibilité et présence du logo sur nos supports web   
  (site internet et Facebook) avec lien vers votre site.
* **Pack 2 : Eco cup 250 € l’ensemble**
* Création de 250 Eco cup utilisé lors des différentes   
  manifestations organisées par le club.
* Visibilité et présence du logo sur nos supports web   
  (site internet et Facebook) avec lien vers votre site.
* **Pack 3 : Publicité gymnase 300 € pour 1 an**
* Présence de votre logo dans le gymnase de Vercel   
  (panneau 2m\*1m)
* Visibilité et présence du logo sur nos supports web   
  (site internet et Facebook) avec lien vers votre site.

**Pour information :**

Il faudra compter **un surplus de 150 € la première année** pour la fabrication du panneau publicitaire

* **Pack 4 : Petit logo sur tenue 750 € pour 3 ans**
* Présence de votre logo sur le maillot ou short du club

sur une des manches ou le short voir sur visuel les zones

encerclées en orange.

* Visibilité et présence du logo sur nos supports web   
  (site internet et Facebook) avec lien vers votre site
* **Pack 5 : Grand logo sur tenue 1 500 € pour 3 ans**
* Présence de votre logo sur le maillot du club   
  au niveau de la zone abdominale
* Visibilité et présence du logo sur nos supports web CZ  
  (site internet et Facebook) avec lien vers votre site
* **Pack 6 : Offre libre- € pour 1 an**

**N’HESITEZ PLUS, DEVENEZ PARTENAIRE DU VERCEL HANDBALL PLATEAU !**

**CONTACT :**

Frantz FRENETTE : 06.70.71.37.68

**VISUEL DE LA TENUE 2019**







**CONVENTION DE PARTENARIAT**

Entre :

La société :

Inscrite au registre du commerce et des sociétés de

Sous le numéro

Et dont le siège social est situé à

Représentée par

Agissant au nom de la société en qualité de

Ci-après dénommée « la Société »,

D’une part,

Et :

Le Vercel Handball Plateau, régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la préfecture du Doubs, sous le numéro 19980020, dont le siège est situé 13, Rue de Jésus, 25530 VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP, et représenté par un membre exécutif du bureau.

Ci-après dénommée « VHBP »,

D’autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

1. Le VHBP est un club d’Handball rassemblant plusieurs équipes de niveau et de moyenne d’âge différents.

Les matchs à domicile des compétitions organisées par la Fédération Française de Handball se dérouleront à Vercel Villedieu le Camp.

1. La société, désireuse de s’associer aux valeurs d’images liées à la pratique du Handball et plus particulièrement à celles liées au VHBP, a souhaité apporter son concours au VHBP.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT**

Par ce contrat, la Société apporte son soutien au VHBP pour les saisons sportives (\*)

dans le cadre de sa participation aux compétitions organisées par la FFHB selon les modalités et conditions définies ci-après.

\*saison sportives : 1 septembre au 30 juin de l’année suivante.

**ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE LA SOCIETE**

La société s’engage à verser au VHBP pour les packs listés ci-dessous :

Pack 1 : durée de ….. saison(s) montant ………………………. €

Pack 2 : durée de ….. saison(s) montant ………………………. €

Pack 3 : durée de ….. saison(s) montant ………………………. €

Pack 4 : durée de ….. saison(s) montant ………………………. €

Pack 5 : durée de ….. saison(s) montant ………………………. €

Pack 6 : durée de ….. saison(s) montant ………………………. €

Conditions particulières :

Sauf conditions particulières spécifiées ci-dessus, le versement de ces sommes s’effectuera, dès réception de la facture qui sera émise à la suite de la signature de la présente convention.

Fournir un fichier vectoriel avec indications des références Pantone des couleurs ou fichier image avec résolution mini de 600 DPI au 1/10°, les polices doivent être vectorisées. A défaut fournir les coordonnées de l’agence de communication ou les coordonnées de l’imprimeur habituel.

**ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DU VHBP**

En contrepartie du soutien de la Société, le VHBP s’engage à :

1. Réserver un emplacement publicitaire à la société en fonction du pack choisi.
2. Mettre en évidence le matériel de la société utilisé par l’association.
3. Respecter une éthique certaine et ne pas engager directement ou indirectement une action pouvant nuire à l’image de la société.

**ARTICLE 4 – DUREE DU CONTRAT**

La convention prend effet à la signature du présent document pour se terminer au 30/06/20….. pour le pack N°……………. désigné à l’article 2.

A ces dates, elle prendra fin de plein droit.

**ARTICLE 5 – EXPIRATION DES DROITS**

A la fin du contrat, l’association devra retirer ou effacer le logo de la société, son nom et tous ses autres signes distinctifs des supports suivants :

Fait à

Le

En 2 originaux.

Pour la Société, Pour le VHBP,

